

20 juil 2016 -18:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2016

Plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2016-2019

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé le troisième Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019).

Le plan répond aux objectifs stratégiques suivants :

- assurer la protection sociale de la population
- réduire la pauvreté infantile
- optimiser l'accès au marché du travail par le biais de l'activation sociale et professionnelle
- intensifier la lutte contre le sans-abrisme et les logements insalubres
- garantir le droit à la santé
- rendre les services publics accessibles à tous

Ces objectifs ont trouvé leur origine dans le Programme national de réforme, le Rapport social national et le précédent Plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Pour chaque objectif stratégique, le Plan formule des objectifs opérationnels, accompagnés d'actions concrètes permettant sa mise en oeuvre.

La secrétaire d'Etat assurera la coordination du Plan. Le SPF Intégration sociale en assurera le contrôle et le suivi, sur la base notamment des recommandations issues du rapport d'audit de la Cour des comptes sur le deuxième Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030
1000 Bruxelles
Belgique